



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue mardi le cinquième (5^e) jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre à 19h30, au Centre communautaire Albert Santerre, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1
M. André Choinière, conseiller # 2
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5
M. Éric Rioux, conseiller #6
Mme Dominique Martel, Mairesse

Sont absents

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffière d'assemblée : Madame Charlie Côté

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

4. CORRESPONDANCE

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6. URBANISME

6.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

7. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

7.1 COMPTES À PAYER

7.2 CONTRAT ANNUEL D'ASSURANCES DE DOMMAGES 2025

7.3 CONTRAT ANNUEL D'ASSURANCES CYBERRISQUES 2025

7.4 TARIFICATION DES PERMIS POUR CHIENS ET CHATS

7.5 OFFRE DE MUTUALISATION OFFERTE PAR RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON DANS UN EFFORT DE CONFORMITÉ À LA LOI 25

7.6 RENOUELEMENT 2025 DE LA LICENCE PARE-FEU MERAKI

7.7 MIGRATION DU SERVICE BASIC.CARE VERS SERVICES MSPP GCP

7.8 CONTRAT DE SOUTIEN 2025 DU LOGICIEL INFORMATIQUE SYGEM

7.9 ACHAT DE BANQUES D'HEURES AUPRÈS DE SOUTIEN SCP

7.10 RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT MOINDRE – 5^E RANG NORD ET SUD

7.11 RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT MOINDRE – RANG DE L'ÉGLISE SUD ET CHEMIN SULLY

8. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

- 8.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2024.11101 SUR LA RÉGIE INTERNE
- 8.2 PROJET DE RÈGLEMENT 2024.11101 SUR LA RÉGIE INTERNE
- 8.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 314.112024 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
- 8.4 PROJET DE RÈGLEMENT 314.112024 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
- 8.5 ADOPTION D'UNE DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE
- 8.6 RÈGLEMENT 2024.10.01 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$ ET AU DROIT SUPPLÉTIF

9. VOIRIE MUNICIPALE

- 9.1 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU ET PAIEMENT DES FRAIS DE DÉPÔT DE 2000 \$ À LA MRC

10. SERVICES PUBLICS

- 10.1 RECOMMANDATIONS 24-01 DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DES INCENDIES
- 10.2 RECOMMANDATIONS 24-02 DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DES INCENDIES
- 10.3 RECOMMANDATIONS 24-03 DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DES INCENDIES
- 10.4 RECOMMANDATIONS 24-04 DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DES INCENDIES
- 10.5 DÉNONCIATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS EN LIEN AVEC UNE PROBLÉMATIQUE CONCERNANT LE CAMIONNAGE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

11. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

12. RESSOURCES HUMAINES

- 12.1 CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

14. AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 DEMANDE PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA CAMP DE JOUR DE BEDFORD
- 14.2 DEMANDE PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA CAMP DOBY
- 14.3 CAMPAGNE DES POINSETTIAS DE LA FONDATION AU DIAPASON
- 14.4 DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION ÉDUCATIVE JEAN-JACQUES-BERTRAND
- 14.5 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ASSOCIATION GARAGONA POUR L'ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE
- 14.6 DEMANDE PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA POUR UNE RESSOURCE MUNICIPALE

15. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2. ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 5 novembre 2024 soit adopté en laissant le point *Affaires diverses* ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ADOPTÉ

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

2024.11189

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe

APPUYÉ PAR Ghislain Quintal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance d'intérêt public.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée par le public.

6. URBANISME

6.1 Rapport des permis émis

Les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de la liste des permis émis en octobre 2024.

7. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

7.1 Comptes à payer

2024.11190

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise les dépenses effectuées au cours du mois d'octobre 2024, accepte les salaires payés et le paiement des comptes, au total représentant les déboursés suivants :

Total des comptes à payer : 109 489,77 \$

Total des salaires : 14 762 \$

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.2 Contrat annuel d'assurances de dommages 2025



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

2024.11191

ATTENDU QUE le conseil désire renouveler le contrat d'assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec et le courtier Chapdelaine Assurances et services financiers pour 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la dépense de 24 238.33 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.3 Contrat annuel d'assurances cyberrisques 2025

2024.11192

ATTENDU QUE le conseil désire adhérer à un contrat d'assurances pour les cyberrisques avec la Mutuelle des municipalités du Québec et le courtier Chapdelaine Assurances et services financiers pour 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la Directrice générale à remplir la demande d'adhésion pour l'assurance cyberrisques 2025 auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec, représenté par Chapdelaine assurances.

ADOPTÉE

7.4 Tarification des permis pour chiens et chats

2024.11193

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement RM 410-4 sur le contrôle des animaux le 1^{er} octobre 2024, lequel spécifie qu'un registre doit être tenu et qu'un tarif annuel doit être établi ;

ATTENDU QUE la Municipalité a une entente de service avec la SPA des Cantons pour la gestion du contrôle animalier sur son territoire ;

ATTENDU QUE la SPA des Cantons offre le service de tenue d'un registre ainsi qu'une solution électronique pour la vente de permis et médailles aux coûts de 25\$/chien pour la première année, 20\$ pour un renouvellement les années suivantes, 5 \$ pour l'inscription d'un chat chaque année ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil demande à la SPA des Cantons d'exiger un tarif concernant les frais d'enregistrement de 25 \$ à la SPA des Cantons pour chaque de chien, 20 \$ pour le renouvellement des enregistrements et 5 \$ pour l'inscription d'un chat qui sera attribué en 2024 sur le territoire de St-Ignace-de-Stanbridge.

ADOPTÉE

7.5 Offre de mutualisation offerte par Raymond Chabot Grant Thornton dans un Effort de conformité à la loi 25

2024.11194

CONSIDÉRANT QUE la Loi 25 a été adoptée de 22 septembre 2021 ;



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT QU'elle impose aux municipalités de nouvelles obligations en matière de protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui contreviennent à ses dispositions se verront imposer des sanctions administratives pécuniaires importantes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé, selon la résolution 2023.11214, l'offre de mutualisation offerte par Raymond Chabot Grant Thornton pour la conformité à la Loi 25;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite renouveler cette offre pour l'année 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la Direction générale à renouveler l'entente de mutualisation, au prix de 9600\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

7.6 Renouvellement 2025 de la licence pare-feu Meraki

2024.11195

IL EST PROPOSÉ PAR Eric Rioux
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la dépense de 1080,76 \$ (taxes incluses) auprès de GC Brieau, incluant le renouvellement de la licence au prix de 665\$ plus taxes applicables et de 275\$ plus taxes applicables pour le service technique.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.7 Migration du service Basic.Care vers services MSPP GCP

2024.11196

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la dépense de 2841,66 \$ taxes incluses auprès de GC Brieau, pour l'adhésion au service MSPP GCP et pour le service technique.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.8 Contrat de soutien 2025 du logiciel informatique SYGEM

2024.11197

ATTENDU QUE le conseil désire renouveler le service de consultation et de soutien du logiciel informatique et comptable avec la firme Infotech (PG Solutions) pour 2025;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de Saint-Ignace-de-Stanbridge accepte l'offre de service d'Infotech et autorise la dépense de 6 082 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.9 Achat de banques d'heures auprès de Soutien SCP

2024.11198

CONSIDÉRANT le besoin en ressources humaines de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge durant le congé de maternité de la directrice générale ;

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve l'achat d'une banque de 100h au montant de 8500 \$ plus taxes applicables auprès de Soutien SCP.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.10 Réalisation complète de l'objet à coût moindre – 5^e rang Nord et Sud

2024.11199

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a entièrement réalisé l'objet du règlement no 311.2023.02 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 1 302 600 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué ;

ATTENDU QU'il existe un solde de 1 350 071 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 311.2023.02 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Annie Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 311.2023.02 soit réduite de 2 652 671 \$ à 1 302 600 \$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

7.11 Réalisation complète de l'objet à coût moindre – rang de l'Église Sud et chemin Sully

2024.11200

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a entièrement réalisé l'objet du règlement no 311.2022.02.01 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 2 000 000 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué ;

ATTENDU QU'il existe un solde de 46 085 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 311.2022.02.01 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 311.2022.02.01 soit réduit de 2 046 085 \$ à 2 000 000 \$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

8. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

8.1 AVIS DE MOTION - Règlement 2024.11101 sur la régie interne

2024.11201

André Choinière donne un AVIS DE MOTION qu'il ou un autre conseiller, présentera à la prochaine séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil, un projet de règlement 2024.11101 sur la régie interne.

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

8.2 Projet de règlement 2024.11101 sur la régie interne

2024.11202

ATTENDU l'article 491 du *Code municipal du Québec* qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du conseil municipal ;

ATTENDU QUE le projet de Loi 57 impose que toute municipalité locale doive adopter un règlement de régie interne concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité ;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 5 novembre 2024 par André Choinière ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Eric Rioux
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 2024.11101 sur la régie interne soit adopté.

ADOPTÉ

8.3 AVIS DE MOTION - Règlement 314.112024 sur la gestion contractuelle

2024.11203

Myriam Falcon donne un AVIS DE MOTION qu'elle ou un autre conseiller, présentera à la prochaine séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil, un projet de règlement 314.112024 sur la gestion contractuelle.



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

8.4 Projet de règlement 314.112024 sur la gestion contractuelle

2024.11204

ATTENDU QUE le Règlement numéro 314.052020 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 6 juillet 2020, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. ») ;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du CM relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le présent Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois et pour y ajouter des mesures facultatives en matière d'octroi de certains contrats à un fonctionnaire ou un membre du conseil de la Municipalité lorsque les conditions applicables sont remplies ;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 5 novembre 2024 par Myriam Falcon ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 314.112024 sur la gestion contractuelle soit adopté.

ADOPTÉ

8.5 Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

2024.11205

CONSIDÉRANT la sanction, le 1er juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

CONSIDÉRANT que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux ;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans ;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Eric Rioux
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la « *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge* » ;

Que la Directive de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023;

Que cette Directive sera :

- transmise au ministre de la Langue française;
- publiée sur le site Internet de la municipalité;
- diffusée au personnel de la municipalité/MRC/régie;
- révisée au moins tous les cinq ans.

ADOPTÉE

8.6 Règlement 2024.10.01 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et au droit supplétif

2024.11206

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (RLRQ, c. D-15.1) (ci-après la « Loi ») les municipalités doivent percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur leur territoire;

ATTENDU QUE l'article 2 de la Loi permet aux municipalités de fixer, par règlement, un taux supérieur à celui prévu au paragraphe 3° du premier alinéa de cet article pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$;

ATTENDU QUE l'article 20.1 de la Loi permet à toute municipalité locale d'imposer un droit supplétif dans le cas où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard d'un transfert;

ATTENDU QUE l'article 20.4 de la Loi prévoit que le montant du droit supplétif est de 200\$;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de fixer un taux supérieur sur la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$ et d'imposer un droit supplétif en cas d'exonération du paiement du droit de mutation;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 1er octobre 2024 par André Choinière;

ATTENDU QUE le projet de règlement 2024.10.01 a été adopté lors de la séance du 1^{er} octobre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Eric Rioux
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

QUE le règlement 2024.10.01 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et au droit supplétif soit adopté.

ADOPTÉ

9. VOIRIE MUNICIPALE

9.1 Dépôt d'une demande d'entretien d'un cours d'eau et paiement des frais de dépôt de 2000 \$ à la MRC

2024.11207

ATTENDU QUE l'inspecteur Michel Brais confirme la nécessité de procéder à des travaux d'entretien dans le cours ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge autorise les dépenses liées à l'entretien de la branche 26 du ruisseau Walbridge ;

QUE ce conseil accepte de déboursier les frais de 2 000 \$ pour le dépôt de la demande à la MRC de Brome Missisquoi

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense

10. SERVICES PUBLICS

10.1 Recommandations 24-01 du comité intermunicipal des incendies

2024.11208

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil entérine la recommandation suivante :

RECOMMANDATION 24-01

De recommander les budgets de dépenses 2025 pour le service de sécurité incendie à 689 670 \$ avec des revenus anticipés de 162 000 \$.

ADOPTÉE

10.2 Recommandations 24-02 du comité intermunicipal des incendies

2024.11209

IL EST PROPOSÉ PAR Eric Rioux
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil entérine la recommandation suivante :

RECOMMANDATION 24-02

De recommander les budgets de dépenses 2025 pour le service de prévention incendie à 126 695 \$.

ADOPTÉE



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

10.3 Recommandations 24-03 du comité intermunicipal des incendies

2024.11210

IL EST PROPOSÉ PAR Eric Rioux
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil entérine la recommandation suivante :

RECOMMANDATION 24-03

De recommander les budgets de la dépense 2025 pour la sécurité civile à 7250 \$

ADOPTÉE

10.4 Recommandations 24-04 du comité intermunicipal des incendies

2024.11211

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil entérine la recommandation suivante :

RECOMMANDATION 24-04

De prévoir un montant de 75 000 \$ pour les frais afférents à l'aménagement de la nouvelle caserne.

ADOPTÉE

10.5 Dénonciation au ministère des Transports en lien avec une problématique concernant le camionnage sur les chemins municipaux

2024.11212

CONSIDÉRANT QU'il a été porté à l'attention du conseil de la MRC qu'en raison de la réfection d'un pont à Bedford, le ministère des Transports et de la Mobilité durable exige des détours excessifs pour le camionnage dans la région, soit plus de 50 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE cette situation n'est pas acceptable, en ce qu'elle a un impact négatif sur l'environnement, sur le temps de transport et sur l'économie;

CONSIDÉRANT QUE certains camionneurs empruntent des chemins municipaux afin de réduire la longueur du détour proposé, mettant ainsi à risque la sécurité de piétons, de cyclistes, d'automobilistes et détériorant des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de pouvoir régler cette situation, notamment en négociant les modalités d'utilisation des chemins municipaux pour réduire les détours, et en acceptant d'assumer les frais de reconstruction des chemins municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'agir afin de régulariser la situation, notamment en évitant les détours excessifs pour le camionnage, ainsi qu'en engageant une conversation avec les municipalités concernées à ce sujet.

DE transmettre une copie de la présente résolution à la ministre Isabelle Charest, députée provinciale de Brome-Missisquoi, ainsi qu'aux municipalités locales de la MRC pour appui.

ADOPTÉE



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

11. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1 Contrat du Directeur général par intérim

2024.11213

ATTENDU QUE la directrice générale quittera en congé parental au début de l'année 2025;

ATTENDU QU'il est nécessaire de la remplacer pour la durée de son congé ;

ATTENDU QUE les membres du conseil confirment avoir pris connaissance du contrat de travail à être signé entre la Municipalité et le directeur général par intérim ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ Myriam Falcon
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Monsieur Nicolas Turgeon-Morin soit nommé à titre de Directeur général par intérim à compter du lundi 21 octobre 2024 pour une période de 18 mois incluant une période d'essai de 3 mois ;

QUE le conseil autorise la mairesse, Madame Dominique Martel, à signer le contrat au nom de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

ADOPTÉE

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h58 et se termine à 20h00.

14. AFFAIRES DIVERSES

14.1 Demande Programme Emploi d'été Canada Camp de jour de Bedford

2024.11214

ATTENDU que le conseil désire devenir partenaire du Camp de jour de la Ville de Bedford pour une autre année;

ATTENDU que le conseil souhaite permettre aux citoyens de la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge de profiter du tarif résident de la Ville de Bedford si une subvention du Programme Emploi d'été Canada est acceptée;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la direction générale à remplir les documents pour compléter une demande au nom de la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge au Programme Emploi d'été Canada afin d'embaucher une ressource pour le Camp de jour de la ville de Bedford.

ADOPTÉE

14.2 Demande Programme Emploi d'été Canada Camp Doby

2024.11215

ATTENDU que le conseil désire devenir partenaire du Camp Doby pour une autre année;

ATTENDU que le conseil souhaite permettre aux citoyens de la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge de profiter d'un tarif préférentiel si une subvention du Programme Emploi



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

d'été Canada est acceptée;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la direction générale à remplir les documents pour compléter une demande au nom de la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge au Programme Emploi d'été Canada afin d'embaucher une ressource pour le Camp Doby.

ADOPTÉE

14.3 Campagne des poinsettias de la Fondation au Diapason

2024.11216

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'achat de 3 poinsettias pour le bureau municipal et le centre communautaire Albert Santerre, au montant de 60\$.

L'achat regroupé avec des citoyens est aussi possible et est proposé dans le journal municipal, édition d'octobre.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

14.4 Demande de financement de la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand

2024.11217

IL EST PROPOSÉ PAR Eric Rioux
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le don de 5\$ par élève résident sur le territoire de Saint-Ignace-de-Stanbridge, totalisant 160\$ (32 élèves).

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

14.6 Demande Programme Emploi d'été Canada pour une ressource municipale

2024.11218

ATTENDU que le conseil désire engager une ressource responsable du bon fonctionnement des activités culturelles, de loisirs et d'environnement au centre communautaire Albert-Santerre;

ATTENDU que le conseil souhaite permettre aux citoyens de la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge d'avoir une qualité de service offert au Centre-Communautaire ;

ATTENDU que le conseil souhaite permettre à la ressource engagée d'avoir une expérience de travail de qualité et dans un milieu inclusif et sain;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale adjointe et/ou la directrice générale à remplir les documents pour compléter une demande au nom de la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge au Programme Emploi d'été Canada afin d'embaucher un responsable des activités culturelles et de loisirs au centre communautaire Albert-Santerre.

ADOPTÉE



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

15. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

2024.11219

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon

APPUYÉ PAR André Choinière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée ;

Il est 20h05.

ADOPTÉE

Dominique Martel
Mairesse

Charlie Côté
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse